

Durée de la session : 7 heures

Domaine de formation : ELU0405 – Formation généraliste « communication »

Prérequis : Aucun prérequis

Public : Elus

Dans l'exercice d'un mandat local, les élus sont régulièrement amenés à prendre la parole : en conseil municipal, devant les habitants, face aux médias ou lors d'événements publics. Une intervention bien préparée peut renforcer la crédibilité d'un élu et favoriser l'adhésion autour d'un projet. À l'inverse, une parole mal structurée peut affaiblir un message pourtant pertinent. Cette formation propose une méthode concrète pour préparer efficacement ses prises de parole et développer une expression claire, convaincante et adaptée à chaque situation. Elle permet aux participants d'identifier leurs points forts, de structurer leurs arguments et de mieux capter l'attention de leur auditoire. Un véritable entraînement pour gagner en aisance et en impact dans toutes les situations de communication publique.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Prendre en compte votre auditoire comme point de départ afin d'identifier comment capter et maintenir son intérêt.
- Construire des arguments pour défendre votre idée afin de renforcer votre capacité à convaincre.
- Utiliser votre voix pour porter votre message afin de persuader et mobiliser votre public.
- Optimiser la préparation de vos prises de parole en alliant forme et structure pour aller à l'essentiel et parler avec impact.

Le programme :

Se familiariser avec sa voix et son image :

- Identifier ses forces et axes d'amélioration
- Trouver son style d'orateur.ice : posture et voix

Connaître son auditoire :

- Comprendre ses attentes et ses besoins
- Identifier les profils d'audience et adapter son discours
- Capter son attention : les techniques d'accroche

Faire le tri pour révéler l'essentiel :

- Définir son objectif de prise de parole et les messages associés
- Choisir avec soin ses arguments et exemples
- Obtenir l'engagement de son auditoire

Travailler sa voix pour gagner en crédibilité :

- Maîtriser sa respiration pour apprivoiser son trac et améliorer son souffle
- Placer sa voix pour mieux se faire entendre
- Dynamiser sa parole en donnant du rythme : pauses, intonations, variations

Les points forts de la formation :

- Un accompagnement personnalisé pour apprivoiser sa voix, son corps et son message
- Des mises en situation concrètes issues du quotidien des élus
- Un équilibre entre fond (argumentation) et forme (voix, posture, rythme)
- Une formatrice issue à la fois du monde de la formation professionnelle et du spectacle vivant

Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne exercices pratiques de prise de parole, préparation écrite, exercices.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Ressources pédagogiques :

- Les participants ont accès à un ensemble de ressources pédagogiques numériques : supports projetés, documents d'analyse, études de cas, exercices et fiches méthodologiques.
- Ces ressources sont mises à disposition via l'extranet dédié avant, pendant ou après la formation, selon les besoins.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances et des mises en situation.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Les résultats attendus :

- À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation vous sera remise
- Elle précisera les objectifs visés, les dates, la durée, ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis.

Formatrice : Madame Clotilde CAVAROC

- Clotilde CAVAROC intervient auprès d'élus, de cadres, de dirigeants et d'étudiants pour les accompagner dans leur prise de parole : éloquence, leadership, confiance en soi, préparation aux médias, etc.
- Parallèlement à ses formations, elle développe des projets artistiques engagés autour de la parole, du corps et de la scène. Cette double expertise – pédagogique et artistique – lui permet de proposer des formations vivantes, sensibles et concrètes, qui font progresser chacun à partir de sa propre voix.



Financement et coût : (Tarif exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

■ Tarif – formation intra en présentiel ou en visioconférence – Deux options de financement :

- Par la collectivité (tarif groupe) : moins de 2 000 hab. : 1990 € TTC, de 2 000 à 5 000 hab. : 2 200 € TTC, plus de 5 000 hab. : 2 400 € TTC
- Par le DIF ELU 400 € TTC (financement pris en charge par la Caisse des Dépôts).
- Les deux modes de financement DIF ELU et collectivité peuvent être combinés pour diminuer le coût à la charge de la collectivité.

■ Tarif – inscription individuelle en présentiel ou en visioconférence – Deux options de financement :

- 560 € TTC si prise en charge sur le budget de la collectivité
- 400 € TTC facturés à la Caisse des Dépôts (DIF Élu)
 - Inscription individuelle avec mobilisation du DIF Élu : Les élus peuvent s'inscrire directement via la plateforme officielle Mon Compte Formation. Cliquez sur le lien ci-dessous pour accéder à la session et déposer votre demande de financement.
https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/88982928900012_ELU0405-CC-CV2/88982928900012_ELU0405-CC-CV2

Nombre de participants :

- **Formation financée en tout ou partie par le DIF Élu** : conformément à l'arrêté du 12 juillet 2023 relatif au droit individuel à la formation des élus locaux, le nombre maximal de participants financés dans ce cadre est fixé à 15 par session.
- **Formation financée directement par la collectivité** (budget formation des élus) : le nombre de participants est déterminé en concertation avec la collectivité afin de garantir la qualité pédagogique, l'interactivité des échanges et l'atteinte des objectifs. Lorsque l'effectif envisagé dépasse 15 participants, des ajustements de durée, de format ou de modalités pédagogiques peuvent être proposés.
- **Pour les inscriptions individuelles en visioconférence : l'ouverture de cette session est garantie dès la troisième inscription.**

Modalités et délai d'inscription :

Les inscriptions à cette formation peuvent être réalisées :

- Par une collectivité dans le cadre d'une formation groupe organisée en intra ou en intercollectivités.
- À titre individuel, notamment dans le cadre du dispositif DIF Élu ou d'un financement par une collectivité.
- Lorsque cette session est programmée, l'inscription est possible jusqu'à la veille de la formation, sous réserve de places disponibles et de la validation administrative du financement.
- Lorsque cette formation est organisée à la demande d'une collectivité ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), la date et les modalités d'organisation sont définies d'un commun accord après validation du devis et de la convention de formation.
- Pour les inscriptions individuelles réalisées via la plateforme Mon Compte Formation, l'entrée en formation intervient après expiration du délai légal de rétractation de 11 jours ouvrés prévu par les conditions générales d'utilisation de la plateforme.
- Pour les inscriptions individuelles en visioconférence : **après la finalisation de votre inscription, la date est fixée d'un commun accord, selon vos disponibilités et celles du formateur référent.** Trois plages horaires sont proposées : 9h–12h30, 14h–17h30, 18h–21h30

Accessibilité et référent handicap :

- Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. À partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifique pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.
- Le référent handicap de FDEL échangera avec vous sur votre besoin de compensation.

Pour nous contacter :

S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)

Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY

Téléphone fixe : 05 49 71 17 03

Téléphone mobile : 06 71 61 73 49

Adresse électronique : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr

Numéro de SIRET : 88982928900012

Conditions générales de vente sur le site : <https://www.formationdeseluslocaux.fr>



Notre organisme de formation est agréé par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021 pour dispenser des formations aux élus locaux

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine

Mise à jour jeudi 5 mars 2026